

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS DE MOTION**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, Francis Matte,

Que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Croix tenue le 4 mars 2025, qu'un avis de motion fut donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement numéro 738-2025 intitulé « **Règlement d'emprunt d'un montant de 2 611 957 \$ concernant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin** ».

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025.



Francis Matte  
Directeur général et greffier-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au [saintecroix.ca](http://saintecroix.ca), le 7<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de mars 2025.



Francis Matte  
Directeur général et greffier-trésorier